



Délibération du Conseil métropolitain  
Séance du 21 décembre 2018

**OBJET :** **DEPLACEMENTS** - Développement de la desserte ferroviaire : conventions de financement pour l'étude d'exploitation de l'étoile ferroviaire grenobloise, l'étude préliminaire de création de la halte de Domène, et l'étude d'avant-projet de la halte de Pont-de-Claix l'Etoile.

Délibération n° 58

Rapporteur : Yann MONGABURU

Le vendredi vingt-et-un décembre deux mille dix-huit à 10 h 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de la Métropole,

Nombre de conseillers du Conseil métropolitain en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers du Conseil métropolitain votants (présents et représentés) : **122** de la n°1 à la n°74, **119** de la n°75 à la n°111

**Présents :**

**Brié et Angonnes :** BOULEBSOL, CHARVET – **Champ sur Drac :** MANTONNIER pouvoir à TOÏA de la n°99 à la n°111, NIVON – **Champagnier :** CLOTEAU pouvoir à AUDINOS de la n°64 à la n°111 – **Claix :** OCTRU pouvoir à VIAL de la n°75 à la n°111, STRECKER – **Corenc :** MERMILLOD-BLONDIN, QUAIX pouvoir à De Saint LEGER de la n°75 à la n°111 – **Domène :** LONGO, SAVIN – **Echirrolles :** MARCHE pouvoir à C. GARNIER de la n°75 à la n°111, LABRIET pouvoir à SULLI de la n°29 à la n°30, LEGRAND, MONEL, SULLI – **Eybens :** BEJAJI, MEGEVAND – **Fontaine :** DUTRONCY, TROVERO, THOVISTE – **Gières :** DESSARTS pouvoir à VERRI de la n°64 à la n°111, VERRI – **Grenoble :** BACK, pouvoir à SABRI de la n°45 à la n°111, BERNARD pouvoir à BEJAJI de la n°29 à la n°111, BERTRAND, BOUILLON, CAPDEPON pouvoir à DATHE de la n°1 à la n°28 et de la n°41 à la n°111, CLOUAIRE pouvoir à BACK de la n°1 à la n°28, CONFESSON, DATHE, DENOYELLE pouvoir à DUTRONCY de la n°29 à la n°30, FRISTOT, C. GARNIER, HABFAST, KIRKYACHARIAN, LHEUREUX, MARTIN pouvoir à FRISTOT de la n°1 à la n°28 et de la n°31 à la n°111, MONGABURU pouvoir à MEGEVAND de la n°1 à la n°28, OLMOS, PIOLLE, SABRI, BURBA, JORDANOV, SALAT, CAZENAVE, pouvoir à CHAMUSSY de la n°14 à la n°30, CHAMUSSY, PELLAT-FINET – **Herbeys :** CAUSSE – **Jarrie :** BALESTRIERI, GUERRERO – **La Tronche :** SPINDLER – **Le Fontanil-Cornillon :** DUPONT-FERRIER, DE SAINT LEGER – **Le Gua :** MAYOUSSIER – **Le Pont de Claix :** FERRARI, GRAND, DURAND – **Le Sappey en Chartreuse :** ESCARON, pouvoir à DUPONT-FERRIER de la n°45 à la n°63 – **Meylan :** ALLEMAND-DAMOND pouvoir à PEYRIN de la n°1 à la n°30, PEYRIN, CARDIN – **Miribel Lanchâtre :** M. GAUTHIER pouvoir à CARDIN de la n°75 à la n°111 – **Montchaboud :** FASOLA – **Mont Saint-Martin :** HORTEMEL – **Murianette :** GARCIN – **Notre Dame de Commiers :** MARRON – **Notre Dame de Mésage :** TOÏA – **Noyarey :** ROUX – **Poisat :** BURGUN pouvoir à GRAND de la n°99 à la n°111, BUSTOS – **Quaix en Chartreuse :** POULET – **Saint Barthélémy de Séchilienne :** STRAPPAZZON pouvoir à LISSY de la n°29 à la n°111 – **Saint Egrève :** BOISSET pouvoir à HADDAD de la n°75 à la n°111, HADDAD – **Saint Georges de Commiers :** BONO, GRIMOUD pouvoir à PLENET de la n°75 à la n°111 – **Saint Martin**

**d'Hères** : CUPANI pouvoir à ZITOUNI de la n°1 à la n°7 et de la n°31 à la n°111, ZITOUNI, QUEIROS pouvoir à RUBES de la n°8 à la n°30, RUBES, VEYRET, OUDJAOUDI, GAFSI pouvoir à GENET de la n°31 à la n°74 – **Saint Martin Le Vinoux** : OLLIVIER pouvoir à BUSTOS de la n°64 à la n°111, PERINEL pouvoir à BELLE de la n°45 à la n°111 – **Saint Paul de Varcès** : CURTET pouvoir à RICHARD de la n°99 à la n°111, RICHARD – **Saint Pierre de Mésage** : MASNADA – **Sarcenas** : LOVERA pouvoir à OCTRU de la n°31 à la n°74 – **Sassenage** : BELLE, BRITES pouvoir à GARCIN de la n°45 à la n°111, COIGNE pouvoir à SAVIN de la n°45 à la n°111 – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY, GUIGUI, REPELLIN pouvoir à GUIGUI de la n°8 à la n°20 et de la n°31 à la n°111 – **Seyssins** : HUGELE pouvoir à THOVISTE de la n°64 à la n°111, MOROTE pouvoir à M. GAUTHIER de la n°64 à la n°74 et pouvoir à SPINDLER de la n°75 à la n°111 – **Varces Allières et Risset** : CORBET – **Vaulnaveys-le-bas** : JM GAUTHIER pouvoir à MASNADA de la n°64 à la n°111 – **Vaulnaveys Le Haut** : A.GARNIER – **Venon** : GERBIER – **Veurey-Voroize** : JULLIEN pouvoir à BIZEC de la n°64 à la n°75 – **Vif** : GENET, VIAL – **Vizille** : AUDINOS, BIZEC pouvoir à POULET de la n°75 à la n°111

**Absents Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :**

**Bresson** : REBUFFET pouvoir à NIVON – **Echirolles** : PESQUET pouvoir à LEGRAND – **Fontaine** : BALDACCHINO pouvoir à DURAND – **Grenoble** : BOUZAIENE pouvoir à CONFESSION, JACTAT pouvoir à BERTRAND, RAKOSE pouvoir à OLMOS, SAFAR pouvoir à BURBA, BERANGER pouvoir à PELLAT-FINET – **La Tronche** : WOLF pouvoir à OUDJAOUDI – **Noyarey** : SUCHEL pouvoir à ROUX – **Proveysieux** : RAFFIN pouvoir à GUERRERO – **Saint Egrève** : KAMOWSKI pouvoir à BOISSET – **Varces Allières et Risset** : BEJUY pouvoir à CORBET – **Vaulnaveys Le Haut** : Jean RAVET pouvoir à MARRON

**Absents Excusés :**

**Echirolles** : JOLLY – **Grenoble** : D'ORNANO – **Saint Egrève** : KAMOWSKI de la n°75 à la n°111 – **Saint Martin d'Hères** : GAFSI de la n°75 à la n°111 – **Sarcenas** : LOVERA de la n°75 à la n°111

Monsieur Ludovic BUSTOS a été nommé secrétaire de séance.

Le rapporteur, Yann MONGABURU;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : DEPLACEMENTS** - Développement de la desserte ferroviaire : conventions de financement pour l'étude d'exploitation de l'étoile ferroviaire grenobloise, l'étude préliminaire de création de la halte de Domène, et l'étude d'avant-projet de la halte de Pont-de-Claix l'Etoile.

### Exposé des motifs

La desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grenobloise ne répond plus aux enjeux d'attractivité, notamment économique, d'un territoire qui est le deuxième pôle de recherche scientifique à l'échelle nationale. En effet, avec ses 750 000 habitants et 320 000 emplois, celle-ci souffre d'une réelle insuffisance de l'offre ferroviaire et d'une qualité de service dégradée, caractérisée notamment par un manque de fiabilité qui pèse sur le quotidien des usagers, tout particulièrement sur la ligne Grenoble-Lyon, première ligne ferroviaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes en termes de nombre de voyageurs, qualifiée de « malade » dès 2011 par le Président du Directoire de SNCF.

L'enjeu est immense et l'urgence d'autant plus avérée que les besoins de mobilité continuent de croître à un rythme régulier qui ne pourra qu'être renforcé au regard des impératifs liés à la transition énergétique et écologique. La situation de saturation de la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grenobloise, déjà constatée, risque donc de s'amplifier rapidement.

Comme suite à la publication du rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures, le Conseil métropolitain a ainsi adopté, à l'unanimité, un vœu en faveur, d'une part, de l'amélioration de la liaison ferroviaire Grenoble-Lyon, ayant vocation à s'inscrire dans le cadre des « grands projets de liaisons entre métropoles », objectif stratégique identifié par ledit rapport, et, d'autre part, de l'identification de l'étoile ferroviaire grenobloise comme territoire prioritaire et volontaire de développement d'un « RER » métropolitain.

Sur le fondement d'un tel vœu, la Métropole a multiplié les interpellations. Une nouvelle dynamique partenariale en faveur de la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grenobloise peut aujourd'hui être constatée, dynamique qui s'est traduite par plusieurs Comités de Pilotage récents, relatifs au Sillon Alpin Sud, en date du 28 mai, à l'Etoile Ferroviaire Grenobloise, en date des 11 juin et 17 septembre, et à l'Etoile Ferroviaire de Veynes, en date du 19 septembre. Il en résulte l'identification conjointe par l'Etat, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Isère, la Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de Communes du Grésivaudan et SNCF Réseau, de trois objectifs majeurs et partagés : l'amélioration de la robustesse et de la régularité, le renforcement du niveau de desserte périurbaine et la diminution des temps de parcours.

A ainsi été acté **l'engagement d'une étude d'exploitation** qui permettra, sur le fondement des besoins identifiés, de traduire ceux-ci en offres de desserte, d'identifier les aménagements nécessaires puis de phaser leur réalisation. En l'état des informations disponibles et au-delà de l'engagement de projets inscrits au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 tels que **le déplacement de la gare de Pont de Claix et la réouverture de la halte ferroviaire de Domène**, sans oublier la création d'une troisième voie en gare de Brignoud, financée dans le cadre du Sillon Alpin Sud, la priorisation des projets envisagée, qui est à confirmer d'ici fin 2019, correspondrait à la réalisation, dans un premier temps, d'un aménagement en gare et avant-gare de Grenoble et du doublement des voies entre Grenoble et Moirans. La préservation de la ligne ferroviaire Grenoble-Gap fait par ailleurs l'objet d'une réflexion interrégionale actuellement en cours dans le cadre de laquelle la Métropole a fait part de sa disponibilité à reconsidérer, dans le cadre d'une mobilisation partenariale, sa participation prévue au CPER 2015-2020.

La dynamique partenariale, qui se consolide, permettra donc de conforter et de développer la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grenobloise. Elle a vocation à se traduire par l'amélioration de la liaison ferroviaire Grenoble-Lyon et le développement d'un « RER » ferroviaire métropolitain, projet inscrit au Plan de Déplacements Urbains arrêté par le SMTC le 5 avril 2018.

Dans ce contexte, trois conventions partenariales et de financements sont proposées, s'agissant :

- de l'étude d'exploitation susvisée, représentant un engagement métropolitain de 100 000 € pour un budget de 800 000 € HT ;
- de l'étude d'avant-projet du déplacement de la gare de Pont de Claix, représentant un engagement métropolitain de 100 000 € pour un budget de 300 000 € HT,
- de l'étude préliminaire de la réouverture de la halte ferroviaire de Domène, représentant un engagement métropolitain de 45 000 € pour un budget de 270 000 € HT.

### **En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»,

Vu le code des transports, et notamment son article L.2111-10-1,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 4 novembre 2016 concernant le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020, approuvant l'avenant de révision du contrat métropolitain entre l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère et Grenoble-Alpes Métropole,

Vu le vœu du conseil métropolitain du 9 février 2018 relatif à la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grenobloise,

Vu le contrat métropolitain avec Grenoble-Alpes Métropole révisé, signé le 1<sup>er</sup> août 2018 par l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère et Grenoble-Alpes Métropole,

Opération ferroviaire Sillon Alpin Sud - Avenant n°1 à la convention de financement des travaux relatifs au programme ferroviaire sillon alpin sud phase 2,

Après examen de la Commission Mobilités du 30 novembre 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Confirme son engagement en faveur de l'amélioration de la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grenobloise ;
- Décide de participer aux opérations qui concourent à cette amélioration ;
- Décide de participer financièrement à l'étude d'exploitation de l'étoile ferroviaire à hauteur de 100 000 €, à l'étude préliminaire de création de la halte de Domène à hauteur de 45 000 €, et à l'étude d'avant-projet de la halte de Pont-de-Claix « L'Etoile » à hauteur de 100 000 € ;

- Approuve les termes des conventions de financement relative à :
  - l'étude d'exploitation susmentionnée
  - l'étude préliminaire de la création de la halte de Domène
  - l'étude d'avant-projet de la halte de Pont-de-Claix « L'Etoile »
- Autorise le président à finaliser et signer les conventions relatives:
  - à l'étude d'exploitation susmentionnée
  - à l'étude préliminaire de la création de la halte de Domène
  - à l'étude d'avant-projet de la halte de Pont-de-Claix « L'Etoile »
- Demande à l'Etat de respecter les engagements qu'il a pris lors du COPIL du 19 septembre dernier visant à lancer sans attendre les études définissant un calendrier des travaux évitant toute suspension d'exploitation de la ligne Grenoble-Gap.

Sur l'amendement déposé par le groupe RCSE

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Sur la délibération ainsi amendée

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Le Président,

Christophe FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 28 décembre 2018.

1DL180782

8. 7.